

Candidature au bureau de la CPU

3 Décembre 2020

Manuel Tunon de Lara, président de l'université de Bordeaux (Président)
Virginie Dupont, présidente de l'université de Bretagne Sud (Vice-Présidente)
Guillaume Gellé, président de l'université de Reims – Champagne Ardenne (Vice-Président)

L'an prochain, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) aura 50 ans. Cinquante ans marqués par une formidable transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays, menée par des présidentes et présidents d'universités qui, depuis la Loi Edgar Faure, ont défendu nos missions de service public et participé à la mise en œuvre des réformes essentielles qui ont renforcé l'autonomie de nos établissements, façonné un nouveau paysage universitaire, contribué à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. Présidée par le ou la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'en 2007 la CPU est, à l'image de nos universités, devenue autonome avec la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Elle joue un rôle essentiel à travers l'espace de réflexion collective qu'elle anime et dont émergent les propositions en amont des réformes - qui en sont parfois inspirées - ou qui contribuent plus simplement à organiser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans le pays. La CPU joue également un rôle majeur dans le dialogue entre le ministère et les établissements qu'elle représente collectivement, non seulement par les multiples interactions que pilote son bureau mais également par le travail des commissions et leur représentation en matière de formation, recherche, moyens et ressources humaines, vie étudiante,... Auprès des présidentes et des présidents d'université ainsi que des directrices et directeurs de ses établissements membres, elle constitue un soutien, un espace d'échange et de partage, un outil commun de promotion de nos valeurs et d'accompagnement dans nos missions.

Quelques constats, beaucoup d'enjeux

Depuis une douzaine d'années, l'université française a donc profondément changé. Peut-être diront certains, à la mesure du retard qu'elle avait accumulé sur ses homologues étrangères, et que l'on constate parfois encore dans trop de domaines. Suscitée puis accompagnée par la CPU, la longue marche vers l'autonomie des établissements se poursuit par à-coups, laissant encore aujourd'hui un trop grand décalage entre un pilotage souvent bien assumé par les chefs d'établissement, et les moyens ou les outils qui leur seraient nécessaires. Mais cette prise collective de responsabilité a aussi permis aux établissements de développer des stratégies nouvelles, de faire émerger des projets remarquables d'organisations de toutes tailles, bien ancrées dans nos territoires et de plus en plus maillées avec les autres universités de l'union européenne.

Dans les quatre dernières années, la CPU a fortement contribué, sous la conduite de Gilles Roussel, à représenter, rassembler et accompagner ce paysage universitaire différencié et transformé, tout en promouvant une vision nationale et cohérente de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le pays. C'est dans ce même état d'esprit que nous souhaitons nous engager pour que notre conférence porte toute l'ambition que nos établissements méritent et dont la société a besoin en ce moment si particulier où une crise sanitaire bouscule des équilibres fragiles, remet parfois en cause la légitimité de la science, et met en difficulté nos étudiants et, avec eux, l'ensemble de la communauté universitaire. La CPU doit contribuer à relever ces défis : (1) à court terme en anticipant ce que doit être la relance post crise pour nos établissements ; (2) à moyen terme en défendant nos projet et notre vision de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'aune des échéances électorales régionales et nationales ; (3) à plus long terme en agissant pour le progrès de la science et de l'éducation afin que l'université permette à chacun de trouver sa place dans la société et que ce rôle soit soutenu par le gouvernement et reconnu par tous.

Une nouvelle place pour l'Université suppose une relation nouvelle avec la société

Si la crise sanitaire actuelle nous rappelle tous les enjeux de la science, de sa nécessaire appropriation par les citoyens, de son besoin absolu d'intégrité, de sa contribution au progrès individuel et collectif, les défis à venir, notamment environnementaux, doivent nous conduire à anticiper et accompagner les transitions.

Au sein de nos établissements, tout d'abord, car les changements inéluctables d'usages en matière de formation, recherche et vie de campus doivent être à la hauteur de l'attente des nouvelles générations d'étudiants et des compétences qu'ils devront acquérir pour construire un futur plus résilient et plus durable.

Dans nos territoires, ensuite, dont les universités sont des acteurs essentiels. Dans leur diversité, nos universités irriguent des régions aux réalités multiples pour lesquelles elles contribuent à créer des emplois et des entreprises, favorisent des innovations techniques et sociétales. En matière de santé humaine et de santé publique, l'université et les hospitalo-universitaires dans les CHU occupent une place centrale, comme l'actualité a pu en témoigner. Cet ancrage territorial est une force essentielle qui doit aujourd'hui mieux être utilisé par le pays, a fortiori dans un contexte de crise et de relance, à travers une relation de confiance que l'État devrait construire avec ses opérateurs que sont les universités.

Cette relation de confiance, nous nous devons également de la renforcer plus généralement avec la société. Charge à nous d'être force de propositions, d'assumer pleinement notre rôle d'acteur socio-économique avec nos partenaires économiques et de la société civile, mais aussi d'acteur pour les politiques publiques. Un nombre croissant d'universités mènent aujourd'hui une politique audacieuse de responsabilité sociétale dans laquelle elles engagent leurs campus et leurs communautés et sont idéalement positionnées pour entraîner les citoyens dans une dynamique nouvelle.

Le défi de la formation est plus complexe que jamais et conditionne l'avenir du pays

Alors qu'on demande à l'Université de former la grande majorité d'une classe d'âge, l'enseignement supérieur est confronté à une situation nouvelle avec

- une pression démographique qui se poursuit (5 à 6 fois plus d'étudiants en 50 ans),
- une aspiration légitime d'augmenter le niveau de formation de la population,
- une diversité croissante des profils des bacheliers et de leurs besoins,
- une complexification des métiers et de nouveaux besoins de compétences,
- de nouveaux usages impactant les modalités et les lieux de formation,
- une formation tout au long de la vie à repenser pour accompagner la transition des métiers.

Ce nouveau changement systémique nécessite une réflexion plus globale, au niveau national, afin de définir les objectifs stratégiques du pays et les moyens qu'il y consacre au regard de différents enjeux : ceux des besoins des filières économiques, industrielles, technologiques ceux d'une politique sanitaire et sociale en lien avec les objectifs nationaux, ceux enfin, qui devraient traduire son ambition en termes d'éducation de la jeunesse et de la population. A cet égard, l'absence de régulation par le baccalauréat d'une part, et l'absorption mécanique de vagues successives d'étudiants par l'université d'autre part sans maintien de la dotation de l'Etat par étudiant (en moyenne 40 000 étudiants/an) est un système qui atteint ses limites aujourd'hui.

Si de tout temps l'Université a été et demeure le formateur exclusif ou principal pour beaucoup de métiers (santé, enseignement, droit...), elle est progressivement devenue un maillon essentiel de l'insertion professionnelle en général dont il faut soutenir et promouvoir la mission, qu'il s'agisse de formation initiale ou tout au long de la vie. Cette dynamique qui se poursuit par l'universitarisation de nombreuses formations (para-médical, travail social,...) va s'accélérer dans un contexte sanitaire et économique où l'emploi et la capacité à anticiper les nouvelles compétences seront des facteurs clés de la relance.

Une attention particulière devra être portée à la poursuite du développement de l'apprentissage dans le supérieur, véritable voie d'égalité des chances, dans le contexte d'équilibre budgétaire difficile de France compétences. A l'heure où nous devons créer des places dans le supérieur pour accueillir les nouveaux bacheliers, il serait incompréhensible qu'une baisse des coûts liés à nos formations infléchisse cette avancée.

Plus que jamais, la voix et la spécificité de nos établissements doit être entendue auprès du ministère du travail avec le plein soutien de notre ministère de tutelle. Cela passera notamment par la défense systématique de l'inscription de droit des diplômés nationaux au Registre national des certifications professionnelles (RNCP).

La formation des professeurs des écoles, collèges et lycées et l'articulation avec l'enseignement secondaire doivent aussi être l'objet d'une ambition toute particulière. D'une manière plus générale, la CPU doit se positionner plus fortement sur le futur de l'éducation dans le pays notamment à travers les actions initiées à la faveur du plan de relance mais aussi à travers les programmes de recherche conduits dans le domaine.

Les universités sont les principaux opérateurs de recherche du pays et les seuls à pouvoir y adosser la formation

Avec plus de 50% des effectifs de personnel de recherche dans le pays, les universités et établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs incontournables de la recherche, indissociables cependant des organismes nationaux avec lesquels sont organisés la plupart des équipes et des laboratoires, bien souvent hébergés dans « les murs » des universités. Ce mariage à la française (mais qui existe aussi ailleurs) a permis de hisser le niveau scientifique de la France au meilleur niveau international – même si elle tend aujourd'hui à perdre son rang, de développer une excellence « distribuée » dont l'ancrage territorial est une force, mais s'accompagne, il faut l'admettre, de difficultés de fonctionnement et de graves carences budgétaires en décalage avec l'ambition du pays. Le découpage des programmes budgétaires (150 vs 172), l'organisation parallèle des recrutements et des carrières, la duplication des systèmes d'information et des fonctions support au niveau des sites, sont à l'origine d'une complexité qui pénalise l'ensemble des chercheurs au détriment de leur recherche.

Les universités ont par ailleurs un positionnement unique dans la formation « à » et « par » la recherche, notamment en délivrant, comme dans tous les pays du monde le doctorat. Malgré son inscription récente au RNCP, celui-ci souffre d'un manque de reconnaissance au sein de la haute fonction publique et des entreprises françaises, et est insuffisamment soutenu financièrement, plus particulièrement dans les sciences humaines et sociales. Cet adossement de la formation universitaire à la recherche est pourtant fondamental et doit aussi se décliner plus fortement aux niveaux Master et Licence.

Le projet de LPPR a été l'occasion pour la CPU de mener une réflexion collective et de faire des propositions dans ce cadre¹ visant à mieux organiser et mieux financer cette mission essentielle dont dépend notre développement. Les mesures retenues par la future loi nécessiteront, pour être appliquées, d'être encadrées par des décrets dont la CPU doit se saisir dès maintenant dans un esprit de concertation. Par ailleurs, le travail initié à cette occasion pourrait être poursuivi en partenariat avec les EPST afin de construire une plateforme de propositions pour les futures échéances électorales.

La CPU a également engagé ses membres dans la participation à des dossiers stratégiques qui nécessitent de prendre des positions fortes, en leur donnant une assise européenne et internationale. C'est le cas de la politique d'open science dont l'impact à venir est majeur, de la promotion de l'intégrité scientifique et des valeurs d'éthique qui sous-tendent nos missions, ou encore du financement européen de la recherche trop souvent fragilisé par les équilibres politiques fragiles au niveau de l'union.

¹ Propositions pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, CPU, 18 septembre 2019.

Si les universités sont idéalement placées pour adosser la formation à la recherche et en faire leur spécificité, notamment à travers le doctorat, elles constituent également un vivier inexploité d'innovation et d'entrepreneuriat dont l'organisation mérite d'être améliorée. Ce défi prend peut-être aujourd'hui encore plus de sens mais suppose de développer et de mieux structurer nos liens avec le monde socio-économique.

La nécessité d'une internationalisation accrue et d'une véritable dimension européenne pour les universités françaises

L'espace naturel de l'Université devrait être international. Il l'est assez spontanément dans le domaine de la recherche, pour la plupart des disciplines. Il le devient de plus en plus dans celui de la formation, mais ce phénomène doit s'accélérer. Il peine à le devenir en matière de fonctionnement des établissements. Certes la barrière de la langue reste un frein à ce développement, mais il faut aussi reconnaître que nos organisations et procédures internes ne sont pas toujours pensées pour cette ouverture internationale et que, par ailleurs, la représentation des universités françaises à l'étranger n'est pas suffisamment structurée. Beaucoup d'établissements ont cependant pris conscience du chemin à parcourir, et bien des universités ont désormais une stratégie internationale ambitieuse qui demande à être promue et accompagnée. L'ambition européenne occupe une place particulière sur laquelle la CPU a déjà travaillé² et dont les universités françaises se sont récemment saisies avec beaucoup de réussite dans le cadre de la construction des « universités européennes ». Cette dynamique doit s'accélérer et se renforcer au regard des échéances assez courtes des programmes en questions, et il faut pouvoir l'appuyer en simplifiant les règles nationales ou européennes, en trouvant les structures les plus adéquates (GECT, nouveau cadre administratif européen, etc.). Il est également primordial de conforter la dynamique Horizon Europe et ERC, dans les différents champs disciplinaires, et notamment en sciences humaines et sociales où la France reste insuffisamment présente, à un moment critique où l'Union européenne, après avoir essuyé la crise du post-brexit, doit maintenir des actions intégratrices sur des champs de recherche qui s'y prêtent particulièrement bien.

Quel(s) rôle(s) pour la CPU ?

Dans la crise que nous traversons et au regard du contexte dans lequel ses instances sont renouvelées, la CPU doit pouvoir jouer un double rôle : d'une part, accompagner et représenter les établissements dans cette crise ainsi que dans la gestion de ses conséquences sur nos communautés, et, d'autre part, se réappropriier un temps plus long en contribuant à relever ces défis qui nous attendent et dont certains sont révélés par cette même crise.

Des urgences liées à la crise Covid

² L'Europe des universités, perspectives et recommandations, colloque annuel 2018 de la CPU, Université de Bourgogne

Le plus grand risque de la crise sanitaire n'est probablement pas viral mais lié à l'impact du confinement sur les étudiants, en termes de décrochage, de santé mentale, de précarité... Les effets de la crise se feront sentir sur toute l'Université, avec un décalage difficile à mesurer, mais l'urgence est aujourd'hui de préserver de ces risques une génération de lycéens et d'étudiants dont on sait qu'ils sont aujourd'hui parmi les plus vulnérables. La CPU a organisé un lien constant entre les établissements et le ministère pendant la crise et mis en place un groupe de travail fédérant les actions et les retours d'expérience. Nous avons besoin de prolonger cet accompagnement, en lien avec nos différentes commissions et être force de proposition pour nous aider à la gestion d'une crise que nous assumons au quotidien.

Un défi majeur, toujours d'actualité : l'insuffisante autonomie des universités françaises et leur retard de financement

Le diagnostic est connu depuis plusieurs années³ mais les responsables politiques n'en n'ont pas vraiment pris toute la mesure. L'autonomie des universités n'est pas une facétie nationale mais un principe fondateur des universités dans tous les pays démocratiques, indispensable à leurs missions, à la défense de leurs valeurs, à la liberté académique qui ne devrait pas être un nouvel enjeu... Cette autonomie n'empêche en rien d'être attachés à la valeur nationale des diplômes et de se comporter en opérateur de l'Etat. La CPU a émis des recommandations dans ce sens lors de son dernier colloque⁴ aussi bien sur le plan juridique que financier et organisationnel.

Il faut donner à l'Université française la place et l'image qu'elle mérite dans la société et sur la scène internationale

Si notre histoire nationale explique certains des retards accusés par nos universités et le morcèlement des opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche, la transformation récente de l'université française, son modèle d'université publique ainsi que les résultats qu'elle obtient méritent d'être reconnus et salués par chacun, mieux appréciés en termes d'impact sociétal et économique, promus par l'Etat et les représentants politiques, expliqués aux citoyens. La diversité de nos universités et le rôle qu'elles jouent dans tous les territoires, avec leurs spécificités, est une richesse que la CPU doit continuer à défendre et dont l'image et la reconnaissance doivent changer.

Nous souhaitons avoir un dialogue exigeant avec l'État et ses autres opérateurs, dans un climat de confiance et de transparence

La CPU est l'interlocuteur naturel et légitime de l'appareil d'Etat pour les universités, comme cela est inscrit dans le code de l'éducation. Le dialogue permanent entre le bureau et la (ou le) Ministre de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation et son cabinet est indispensable au cadrage des échanges que nous devons ensuite avoir avec la DGESIP, la DGRI,

³ University Autonomy in Europe, <https://www.university-autonomy.eu>.

⁴ Autonomie des universités ? Perspectives et recommandations. Colloque annuel de la CPU, 21-22 mars 2019, Université Bretagne Sud

ou la DGRH . Une attention toute particulière doit être portée sur les dialogues stratégiques déconcentrés menés avec les rectorats pour lesquels la CPU devrait avoir une vision nationale consolidée, tout en respectant la stratégie de chacun, afin de mieux défendre une allocation des moyens adaptée aux situations de chacun mais transparente. Au delà du MESRI, le dialogue doit également s'installer avec d'autres ministères qui interviennent dans nos domaines mais pour lesquels l'université n'est pas toujours un interlocuteur naturel (ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, des solidarités et de la santé, du travail de l'emploi et de l'insertion, de l'économie des finances et de la relance, de l'agriculture et de l'alimentation, de la transformation et de la fonction publique...).

Parmi les autres opérateurs, la CPU doit avoir une relation privilégiée avec les organismes nationaux de recherche, afin de faciliter toutes les dimensions opérationnelles de notre mixité mais aussi de partager des approches nationales dont la lecture reste difficile pour un établissement isolé.

La CPU doit pouvoir être l'interlocuteur des agences, conseils nationaux et des établissements qui interviennent dans les différentes missions portées par l'Université

C'est le cas de l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le domaine de la recherche, du CNOUS dans celui de la vie étudiante avec lesquels la CPU et ses commissions doit partager les programmes et le retour de leur déclinaison au sein des établissements. C'est également le cas de l'HCERES avec lequel une nouvelle approche de l'évaluation a besoin d'être discutée ou du CNU et son rôle dans le recrutement des enseignants chercheurs ou la promotion de leur carrière.

La CPU doit également représenter les universités et relayer leur parole auprès d'autres institutions ou organisations nationales ou internationales

Il est primordial de poursuivre et développer un dialogue éclairé et constructif avec les parlementaires, les sociétés savantes, les représentations étudiantes et de nos communautés, les organisations syndicales ainsi que les autres conférences nationales ou internationales. Les relations avec l'Association des Régions de France, les métropoles ainsi que l'Association des villes universitaires de France (AVUF) doivent nous permettre de mieux décliner notre stratégie d'ancrage territorial et d'organisation de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en région.

Le fonctionnement interne de la CPU

Le bureau que nous formons se propose d'adopter le fonctionnement collégial qui a permis jusqu'ici de piloter, d'animer et d'orienter la conférence sur un socle de valeurs communes, en nous appuyant sur les différentes commissions et comités. Une configuration élargie du bureau, associant régulièrement les présidentes les présidents des commissions en fonction de l'ordre du jour permettra de renforcer nos actions et notre coordination dans ces domaines particulièrement stratégiques.

Dès la prochaine élection des président.e.s et vice-président.e.s des commissions ainsi que des membres du CA, une réflexion sera menée pour optimiser leur fonctionnement et faciliter l'assiduité de leurs membres. Nous proposerons que la commission « regroupements et politiques de sites » évolue vers une commission « universités et territoires » en cohérence avec cette priorité stratégique. Par ailleurs, nous souhaitons augmenter le temps d'échange et de partage autour de nos réunions mensuelles plénières et ainsi consacrer plus de temps au travail thématique, à l'élaboration des prises de position adoptées par notre conférence et son conseil d'administration, mais aussi aux échanges informels et collaboratifs qui nourrissent ces réflexions.

L'ensemble des objectifs ici présentés pourrait faire l'objet d'une feuille de route construite avec l'ensemble des présidentes et présidents d'université, des directrices et directeurs d'établissements qui en sont membre, pour les deux années du mandat à venir.

C'est autour de ces orientations que nous soumettons notre candidature au bureau de la CPU. Présidente et présidents d'universités qui reflètent notre diversité, nous nous sommes engagés de différentes manières et depuis plusieurs années dans les travaux menés par la conférence, notamment auprès du bureau sortant et au sein de son conseil d'administration. Nous souhaitons aujourd'hui mettre notre expérience au service des membres de la CPU et de ses missions.

Manuel Tunon de Lara
Président de l'université de Bordeaux
Candidat à la présidence de la CPU

Virginie Dupont
Présidente de l'université de Bretagne Sud
Candidate à la Vice-Présidence de la CPU

Guillaume Gellé
Président de l'université de Reims- Champagne Ardenne
Candidat à la Vice-Présidence de la CPU